



RÉFÉRENTIELS DE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Conseiller en ingénierie pédagogique

Niv 6

Code NSF **333t**

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : Concevoir un dispositif de formation incluant le digital

Au sein d'un organisme de formation, le conseiller en ingénierie pédagogique est amené à travailler en mode projet. Il prend en compte la demande d'un commanditaire et son contexte puis analyse le besoin en formation. Il prend en compte les travaux issus des autres ingénieries lui permettant d'élaborer la réponse formation en fonction des moyens de son organisme de formation, du public cible et des objectifs à atteindre.

1.1 Analyse du besoin	Prendre en compte la demande d'un commanditaire en la reformulant afin de s'assurer de sa bonne compréhension et de ses enjeux.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire	Les points clés de la demande sont identifiés avec le commanditaire. Les enjeux sont clairement définis avec le commanditaire. Une analyse stratégique est réalisée.
	Analyser les caractéristiques de la demande en identifiant les éléments contextuels en vue de déterminer le besoin en formation.		Le type de formation à mettre en œuvre est étudié. Le volume d'apprenants à former est clairement défini. La durée nécessaire à la formation est prise en compte. Le niveau à atteindre en fin de formation est identifié. La formulation de la problématique est validée par le commanditaire.
	Mettre en œuvre les outils d'enquête adaptés en respectant les techniques spécifiques afin de récolter les données complémentaires nécessaires au cadrage du besoin.		Les méthodes d'enquête sont mises en œuvre. Les questions sont adaptées au public cible.
	Identifier les moyens à disposition de son centre de formation en les recensant afin de répondre à la demande initiale.		Les ressources matérielles et humaines de son centre de formation sont recensées. Les moyens et les objectifs à atteindre sont en adéquation. Les moyens manquants sont identifiés.
	Effectuer des recherches documentaires en identifiant les documents cadres permettant de rassembler les éléments nécessaires à la réalisation de l'action de formation.		Les sources documentaires sont à disposition. Les documents cadres sont identifiés sélectionnés en fonction de la demande. Un benchmark sur les formations existantes est réalisé.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	Etudier les bénéfices et risques liés au développement d'une solution digitale en s'appuyant sur les experts digitaux afin d'optimiser le dispositif de formation.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire	Les experts digitaux sont identifiés et disponibles. Les outils permettant l'analyse des bénéfices et risques sont mis en place. Les solutions envisagées sont étudiées en fonction de l'objectif à atteindre.
	Exploiter et analyser les informations récoltées aux travers d'outils d'exploitation de données afin d'adapter au juste besoin la réponse formation.		Les résultats de l'enquête sont exploitables en termes de quantité et de qualité. Les données sont analysées au travers d'outils spécifiques (histogramme, diagramme, etc.). L'analyse permet de cibler davantage le besoin.
	Prendre en compte la création d'un nouveau dispositif de formation ou la modification d'un dispositif existant en s'assurant de sa faisabilité.		La mise en œuvre du nouveau dispositif de formation est planifiée. Les délais de mise en œuvre sont pris en compte. Le besoin d'un nouveau dispositif ou la modification d'un existant est justifié par la réalisation d'une étude de faisabilité.
1.2 Création du dispositif de formation	Identifier les acteurs impliqués dans la création du dispositif de formation afin de constituer un groupe de travail, en prenant en compte les éventuelles situations de handicap.		Un groupe de travail est mis en place au besoin. Les membres du GT sont choisis au regard de leurs compétences dans le domaine. Les rôles de chacun sont clairement définis et communiqués.
	Déterminer les objectifs pédagogiques et opérationnels à partir des objectifs identifiés dans le projet de dispositif de développement des compétences en respectant le niveau de taxonomie d'acquisition des compétences.		Les objectifs pédagogiques et opérationnels sont déclinés à partir des objectifs de formation. La classification des objectifs pédagogiques est respectée (taxonomie). Les méthodes d'ingénierie pédagogique sont appliquées.
	Déterminer les scénarii pédagogiques et points clés à aborder en respectant les concepts liées à la pédagogie afin de permettre l'atteinte des objectifs des séances de formation.		Les points clés à aborder sont clairement identifiés. Un principe de progressivité des séances est appliqué. Les concepts liés à la pédagogie pour adultes sont mis en œuvre. Les scénarii pédagogiques respectent un enchainement de séquences cohérent. Les méthodes et outils pédagogiques sont adaptés.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			les scénarii pédagogiques favorisent l'engagement et la motivation des apprenants.
	Identifier la solution pédagogique digitale la plus adaptée en prospectant parmi les outils et technologies innovants de l'enseignement digital afin d'étudier les risques et bénéfices.		Le choix d'une solution digitale est défini avec les experts du domaine. La solution digitale est en adéquation avec les objectifs à atteindre et avec la population concernée. Une analyse des risques et bénéfices est réalisée.
	Définir les modalités et les critères d'évaluation adaptés aux objectifs et aux scénarii pédagogiques afin de garantir la cohérence du dispositif de formation.		Les points importants à évaluer sont définis. Les stratégies d'évaluation (diagnostique, formative, certificative) sont définies en cohérence avec objectifs et scénarii pédagogiques. Les évaluations certificatives sont en cohérence avec les objectifs du dispositif de formation. Les critères d'évaluation sont observables.
	Préciser si nécessaire les volumes horaires, les ressources matérielles et humaines nécessaires en fonction des éléments à disposition afin d'adapter au plus juste le dispositif de formation.		Les écarts entre volume horaire prévisionnel et retenu sont relevés et signalés. La mise en œuvre du dispositif tient compte des ressources matérielles et humaines.
	Contrôler que le dispositif de formation répond aux attentes émises dans le cahier des charges de la formation afin de le proposer à la validation.		Le dispositif de formation est conforme au cahier des charges produit. Le dispositif de formation respecte les procédures en vigueur. Le dispositif de formation est proposé pour validation à sa hiérarchie.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : Coordonner la réalisation des travaux d'ingénierie pédagogique intégrant le digital

En coordonnant les équipes pédagogiques, le conseiller en ingénierie pédagogique va s'assurer de la bonne mise en œuvre de l'action de formation. Cette action peut prendre la forme d'un projet de formation digitale. Il effectue l'analyse de la qualité de la formation par l'intermédiaire de questionnaires ou de réunions, son interprétation des résultats lui permettra de faire évoluer le dispositif de formation si nécessaire.

2.1 Supervision du dispositif de formation	Fédérer les équipes pédagogiques, en tenant compte des éventuelles situations de handicap, lors de réunions de concertation pédagogique à l'aide des principes de dynamique et d'animation de groupe afin de les sensibiliser aux enjeux des travaux à mener.	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire 	<p>Les principes de dynamique et d'animation de groupe sont appliqués.</p> <p>Les acteurs sont impliqués dans le projet.</p> <p>L'objectif à atteindre est clairement défini.</p>
	Encadrer les équipes pédagogiques dans l'élaboration du contenu pédagogique et du dispositif d'évaluation en les accompagnant sur les modalités pédagogiques les mieux adaptés au développement des compétences.		<p>Un outil de suivi de l'élaboration des contenus pédagogiques est mis en place.</p> <p>Le contenu des séances pédagogiques fait figurer les points clés et respecte le scénario.</p> <p>Les techniques de rédaction et les outils d'évaluations sont utilisés à bon escient.</p>
	Conduire le projet avec les équipes multimédias en charge de la réalisation technique des solutions digitales afin de les intégrer au dispositif de formation.		<p>Des délais de réalisation sont définis et transmis aux équipes multimédia.</p> <p>Les solutions digitales retenues sont en adéquation avec les objectifs identifiés.</p> <p>Les solutions digitales retenues apportent une plus-value au dispositif de formation.</p> <p>Le coût du projet est respecté.</p>
	Valider les productions pédagogiques, notamment digitales, en lien avec sa hiérarchie, afin de garantir la pertinence du dispositif.		<p>Les contenus pédagogiques sont contrôlés de manière exhaustive.</p> <p>Les productions pédagogiques sont actuelles.</p> <p>Les contenus sont validés avec la hiérarchie avant intégration dans le dispositif.</p>

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	Valider le dispositif d'évaluation en s'assurant de l'atteinte des objectifs fixés afin de certifier le dispositif de formation.		<p>Les évaluations permettent de certifier les capacités à atteindre.</p> <p>Les évaluations se situent au niveau des apprentissages à atteindre.</p> <p>Les modalités d'évaluations respectent les procédures en vigueur.</p>
2.2 Analyse de la qualité de la formation	Mesurer la satisfaction des apprenants en fin de formation à l'aide de questionnaires ou d'entretiens afin d'obtenir un retour d'expérience exploitable.	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire 	<p>Les normes qualité de l'organisme de formation sont respectées.</p> <p>Les principes et techniques d'élaboration d'un questionnaire sont appliqués.</p> <p>Les questionnaires sont diffusés à l'ensemble des apprenants.</p>
	Animer des réunions de fin de stage avec les acteurs impliqués dans la formation permettant d'identifier les axes d'amélioration, en prenant en compte les éventuelles situations de handicap.		<p>Les acteurs impliqués sont clairement identifiés.</p> <p>Les réunions de fin de stage sont planifiées en avance de phase.</p> <p>Un ordre du jour est réalisé et respecté.</p> <p>Un compte rendu est produit et permet d'identifier les points d'appui et les axes de progression de la formation.</p>
	Réaliser et présenter des synthèses argumentées de fin de formation à sa hiérarchie afin de garantir la qualité de la formation et l'ajuster au besoin.		<p>Un outil de traitement des données est mis en place et exploité.</p> <p>Les techniques d'analyse de données qualitatives et quantitatives sont respectées.</p> <p>Le résultat des analyses est pris en compte dans le cadre de l'amélioration continue.</p> <p>Les techniques de présentation sont appliquées et respectent les principes de la communication.</p>
	Réaliser des enquêtes différées d'une action de formation sur une population ciblée au moyen de questionnaires ou d'entretiens soutenus ou non par des solutions digitales afin de mesurer la satisfaction apprenant et employeur.		<p>Les normes qualité de l'organisme de formation sont respectées.</p> <p>Les principes et techniques d'élaboration d'un questionnaire sont appliqués.</p> <p>La population cible est identifiée.</p> <p>Les questionnaires sont envoyés vers les organismes concernés.</p>

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	Analyser les données collectées à l'aide des outils de traitement afin de mesurer les écarts entre les objectifs à atteindre / les résultats obtenus et définir des mesures correctives.		Un outil de traitement des données est mis en place et exploité. Les techniques d'analyse de données qualitatives et quantitatives sont respectées. Des mesures correctives sont appliquées et l'atteinte des objectifs de formation est contrôlée.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 3 : Apporter son expertise et son conseil en matière de pédagogie

Le conseiller en ingénierie pédagogique assure une veille pédagogique, technologique et documentaire favorisant l'optimisation, l'innovation dans les formations ainsi que la conduite du changement. Il conseille sa hiérarchie sur les études relatives au domaine de la formation notamment en proposant des solutions novatrices ou de nouveaux outils. Il participe au recrutement des formateurs et est le garant du maintien et du développement des compétences de son équipe pédagogique. Le conseiller en ingénierie pédagogique participe également à l'évaluation de ces derniers.

3.1 Veille pédagogique, technologique et documentaire	Sélectionner des sources d'informations pertinentes au travers des différents supports existants afin d'assurer une veille documentaire.	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire 	Les sources d'informations sont sélectionnées et référencées. Un suivi régulier de la documentation est mis en place. Les différents supports sont accessibles. Les sources d'informations sont pertinentes, fiables et fréquemment mises à jour.
	Développer et entretenir un réseau professionnel en participant à des événements organisés dans le domaine de la formation afin de se tenir informé des évolutions.		Une communication active est mise en place au sein du réseau. Les événements organisés dans le domaine de la formation sont recensés. Les évolutions des métiers de la formation sont suivies avec intérêt.
	Expérimenter des techniques pédagogiques novatrices en appliquant une analyse comparative (benchmarking) permettant d'intégrer les techniques les plus adaptées à son contexte et aux nouvelles générations d'apprenants.		Des phases de tests en contexte d'apprentissage sont réalisées. Les évolutions des métiers de la formation sont suivies avec intérêt. L'adaptation des nouvelles technologies à la formation est étudiée.
	Diffuser les données issues de la veille vers sa hiérarchie et/ou son équipe pédagogique afin de partager les évolutions technologiques ou les modifications d'ordre réglementaire.		Les éléments de la veille sont sélectionnés. Le canal de diffusion des informations est identifié.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
3.2 Conseil à la hiérarchie	Conseiller sa hiérarchie en matière de remédiation pédagogique en s'appuyant sur les entretiens réalisés afin d'apporter une aide aux apprenants.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire	Les apprenants en difficultés sont identifiés. Les entretiens de remédiations sont réalisés. Une synthèse des entretiens est réalisée et transmise à sa hiérarchie. Un accompagnement est mis en place.
	Proposer de nouveaux outils et des solutions innovantes en matière de pédagogie en organisant des présentations argumentées afin de faire évoluer la formation et le dispositif associé.		Les solutions innovantes sont testées et présentées à la hiérarchie. Les avantages et inconvénients sont présentés de manière objective. Les éventuels impacts sur la formation actuelle sont relevés.
	Participer aux entretiens de recrutement des formateurs et proposer des outils d'aide à la décision afin d'apporter son expérience dans le domaine.		Une fiche d'entretien de recrutement est proposée à la hiérarchie. Les critères de sélection du candidat sont clairement identifiés. Les techniques d'entretien sont appliquées. Un avis sur le recrutement du candidat est prononcé.
	Proposer des actions de communication en dehors de son organisme en éditant des catalogues de stages, brochures ou pages internet permettant le rayonnement de l'organisme de formation.		Les actions à réaliser sont décidées en lien avec la hiérarchie. Tenir à jour les catalogues de formation. Les supports de diffusion sont sélectionnés en fonction de la cible à atteindre. Les publications sont claires, concises et précises.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
3.3 Accompagnement et maintien des compétences de l'équipe pédagogique	Guider un formateur dans sa prise de fonction en l'accompagnant régulièrement afin de développer son autonomie dans l'emploi, en prenant en compte les éventuelles situations de handicap.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, simulée ou réelle, si nécessaire	Une planification de l'accompagnement en salle de cours est prévue. L'accompagnement est adapté au profil du formateur. Une visite pédagogique de validation est planifiée dans la programmation.
	Conseiller les formateurs dans leur démarche d'évaluation des apprenants, à l'aide notamment d'outils digitaux afin de les accompagner dans leurs choix.		Les modalités et critères d'évaluation sont élaborés avec le formateur. Les outils d'évaluation à disposition sont présentés et les avantages argumentés. Des tests des différents outils sont réalisés.
	Evaluer que les pratiques pédagogiques, notamment digitales, dispensées par les formateurs soient pertinentes et conformes au dispositif de formation approuvé.		Les dates de contrôles sont communiquées au formateur. Les séances dispensées correspondent au dispositif de formation validé. Une grille d'évaluation est réalisée en amont et sert de support durant le contrôle. Un débriefing présentant les points forts et perfectibles est réalisé.
	Définir les besoins en formation pédagogique des formateurs en ayant une vision prospective afin d'anticiper l'impact sur le plan de charge de l'organisme de formation.		Un système de suivi des compétences est mis en place et tenu à jour. Les besoins en formation sont identifiés en fonction du périmètre d'emploi du formateur. Les mises en formation des formateurs sont prises en compte dans la planification des stages.
	Assurer la formation des formateurs, en situation éventuelle de handicap, à l'aide des méthodes d'enseignement pédagogique afin de développer les compétences inhérentes aux situations de face à face avec les apprenants.		Des ateliers pédagogiques sont programmés régulièrement. Une actualisation des méthodes en terme de pédagogie est proposée. Un tableau de suivi individuel des compétences est mis en place et tenu à jour régulièrement.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>Suivre les compétences de son équipe pédagogique en mettant régulièrement à jour les données individuelles afin d'assurer une adéquation emploi/compétences.</p> <p>Contrôler que les règles de sécurité soient respectées afin de garantir la sécurité des apprenants et des formateurs.</p>		<p>Un tableau de suivi des compétences est mis en place. Les données sont renseignées après chaque nouvelle qualification. Le positionnement des formateurs est étudiée en fonction des qualifications.</p> <p>Un suivi des normes et règles de sécurité est réalisée régulièrement. Les différentes informations sont communiquées au formateur. Des contrôles durant les séances d'apprentissages sont réalisés.</p>